



Séance du conseil d'administration du CROUS  
Du 13 mars 2024

**Délibération CA – 2024-03-13-17**

Relative à l'approbation du règlement intérieur des résidences universitaires

---

*Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation*

*Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires*

*Vu le Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique*

*Vu la convocation des membres du conseil d'administration du CROUS de Limoges pour la séance du 13 mars 2024*

- **Point de l'ordre du jour**

17. – Règlement intérieur des résidences universitaires

**Article 1 :** Le Conseil d'Administration se prononce sur le règlement intérieur des résidences universitaires.

Nombre de membres participant à la délibération : 23

Abstentions : 0

Pour : 23

Contre : 0

Fait à Limoges le 13 mars 2024

Le Recteur Délégué à l'Enseignement Supérieur,  
la Recherche et l'Innovation

Claudio Galderisi